

RÉDUIRE LES FLUX ILLICITES DE CAPITAUX EN PROVENANCE DE L'AFRIQUE Le rôle d'un leadership solide

Du Secrétariat de la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD) à la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF)



Brief
N°13

RÉSUMÉ

Les flux financiers illicites (FFI) constituent un obstacle au développement durable de l'Afrique. Le continent perd chaque année au moins 50 milliards de dollars américains à travers ces fuites de capitaux. La région aurait pu générer les ressources nécessaires pour financer son développement de l'intérieur, n'eut été l'ampleur de cette perte. Cet argument est au cœur du succès des objectifs de développement durable (ODD) qui mettent l'accent sur le financement par le biais des moyens domestiques. Compte tenu de l'importance de cette question pour la réalisation des résultats de développement sur le continent, AfCoP a lancé une discussion en ligne sur la lutte contre les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique afin de générer des perspectives quant à la façon dont ces flux illicites pourraient être efficacement arrêtés et la nécessité d'avoir un leadership fort dans la région pour lutter contre ce phénomène. La discussion en ligne a eu lieu du 2 au 16 septembre 2015.

Introduction

Les flux financiers illicites (FFI) font partie des principaux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. Il est impensable pour la région de perdre, à cause des flux illicites, annuellement au moins 50 milliards de dollars américains, à une époque où l'augmentation du financement du développement sur le continent se trouve au centre des moyens nécessaires pour soutenir son développement durable. Permettre que cela persiste serait contraire aux efforts des citoyens Africains. Certes, l'existence des FFI ne peut être acceptée lorsque le financement intérieur est au cœur de la mise en œuvre effective des ODD.

En moyenne, chaque pays africain perd environ 1 milliard de dollars US en rapport aux FFI chaque année, ce qui représente plus de cinq fois le revenu national moyen de la Sierra Leone en 2003-2011 ; plus de deux fois les Seychelles et le Togo; et légèrement supérieur à celui du Burkina Faso pour la même période; sans compter les subventions. À l'heure actuelle, la Guinée, le Libéria et la Sierra

Leone ont besoin d'un soutien externe pour leurs stratégies de rétablissement post-Ebola d'un montant de 1,5 milliard de dollars US, 811 millions de dollars américains et 896 milliards de dollars américains respectivement. Cela veut dire que les ressources continentales moyennes perdues à travers les FFI, si elles sont inversées, pourraient être plus que les fonds nécessaires pour répondre aux besoins financiers de la Sierra Leone et du Libéria ; et au moins 67% des besoins de la Guinée.

Dans ce contexte, AfCoP a décidé de lancer une discussion en ligne sur le sujet afin de partager les connaissances et de documenter les points de vue sur la manière dont le continent pourrait réduire sinon arrêter les FFI. Un des points majeurs de cette discussion portait sur la non-réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en raison de problèmes tels que la perte, au cours de la mise en œuvre de ces objectifs de centaines de milliards de dollars dus aux FFI et cette opportunité est à nouveau disponible avec l'adoption des ODD établissant que l'Afrique pourrait financer ces objectifs de manière substantielle si le leadership

régional reconnaît la nécessité de freiner les FFI. La discussion portait spécifiquement sur :

- Comment les FFI sont-ils compris et régularisés en Afrique et au-delà ?
- Quel est le rôle des leaders africains à différents niveaux pour relever ces défis ?
- Quel pourrait être le rôle des communautés économiques régionales, des dirigeants régionaux et des experts de la Gestion axée sur les résultats de développement (GRD) pour aborder les facteurs sous-jacents à ces problèmes ?
- Quelles sont les meilleures pratiques et politiques en Afrique et au-delà pour lutter contre les FFI ?
- Quelles sont les principales contraintes de capacité concernant les efforts visant à freiner les FFI et les initiatives de renforcement des capacités nécessaires dans ce sens ?
- Quel est le rôle des divers partenaires au développement dans le soutien de ces initiatives ?
- Quelles sont les recommandations pour que les dirigeants africains limitent les FFI ?

Les sections suivantes présentent les résultats de la discussion, les résumés sur les questions et les idées identifiées au cours du processus, appuyés par l'examen de travaux de recherche pertinents.

Comprendre les flux financiers illicites

Problèmes de définition

Selon le rapport de 2015 du groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, les FFI pourraient être définis comme « de l'argent illégalement gagné, transféré ou utilisé... En d'autres termes, ces flux d'argent violent les lois de leur pays d'origine pendant leur déplacement ou leur utilisation, et sont donc considérés comme illicites » Il classifie généralement les FFI en trois : (i) les FFI liés au commerce ; (ii) ceux liés aux activités criminelles ; et (iii) les flux liés à la corruption. Cette classification a une application substantielle en Afrique.

Selon Beatrice Nabajja Mugambe, participant à la discussion, les FFI comprennent des ressources - monétaires ou non monétaires, avec une valeur financière élevée - qui se déplacent ou se répartissent à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays / région du globe mais ne sont pas explicitement comptabilisées dans les systèmes financiers. Les données sur ces ressources sont déguisées dans les lignes budgétaires alors que les autorités savent très bien que ces ressources sont illégales, tentant de leur donner certains noms ou portant les agents techniques, en particulier dans les ministères des finances et des banques centrales à leur donner certains Codes de budget ". Sa description des FFI s'appuie lourdement sur la corruption et le type de politique contre-productive, en présentant les IFF à la lumière des éléments suivants: (i) exonérations fiscales indues au profit d'investissements directs étrangers apparents; (ii) transactions foncières qui sont équivalentes à la «distribution de terre à moindre coût» ou à l'«occupation illégale de terres» par les autorités gouvernementales pour les demandeurs d'habitat; et (iii) échange de ressources entre les responsables gouvernementaux et les éventuels investisseurs dans les domaines de l'infrastructure pétrolière, minière, routière et énergétique, entre autres.

Certains scénarios de FFI en Afrique

Relatifs au commerce

Sur la base de fausse déclaration, une société multinationale, en Afrique du Sud, a procédé à des évasions fiscales dont le montant atteint plus de 2 milliard de dollars. Cette compagnie a fausement signalé aux autorités fiscales qu'une grande partie de ses activités était menée par des succursales au Royaume-Uni et en Suisse où les taux d'imposition pour les entreprises sont plus faibles. Il a été découvert plus tard que lesdites filiales dans ces deux pays étaient de moindre importance. (Voir le rapport 2015 du Groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique, Union Africaine / Commission Economique pour l'Afrique (2015, p.27).

Une étude de Katsouris et Sayne (2013) indique que le pétrole du Nigéria a été « pillé à l'échelle industrielle, les quantités perdues étant estimées à environ 100 000 barils par jour ». Alors qu'au Mozambique, certaines déclarations officielles fictives en 2012 avaient montré une exportation totale de 260 385 mètres cubes de grumes et de sciages dans le monde, les déclarations subséquentes de la Chine ont, par contre, indiqué qu'elle seule avait importé 450 000 mètres cubes de ces produits en provenance du Mozambique.

Les télécommunications sont une autre industrie qui souffre de vols liés aux FFI. Un pays africain aurait perdu jusqu'à 90 millions de dollars par an de minutes volées dans le secteur des télécommunications transformant les appels internationaux en appels locaux ; les opérateurs falsifiaient les procès-verbaux d'appels internationaux entrants pour réduire l'impôt à payer au gouvernement (voir le rapport de 2015 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, Union africaine / Commission économique pour l'Afrique (2015, p. 29).

Et prenez le cas des concessions minières de minerais de fer en Guinée : On a estimé que les minerais d'une mine particulière pouvaient générer des revenus allant jusqu'à 140 milliards de dollars sur une période de 20 ans. Pourtant, la concession accordée par un gouvernement au cours de la même période à une multinationale ne générerait que 165 millions de dollars. La tendance n'a été renversée que par un nouveau gouvernement qui a mis fin à la concession lorsqu'il a découvert "que la moitié des droits de ladite concession de 160 millions de dollars américains avaient été vendus à une autre multinationale pour US\$ 2,5 milliards. À juste titre, le nouveau gouvernement a réaffecté les concessions pour 20 milliards de dollars à trois entreprises minières. (Voir le rapport 2015 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique, Union africaine / Commission économique pour l'Afrique (2015, p.31).

Relatifs à la criminalité

Est également répertorié ce cas avec les États-Unis concernant des opérations de blanchiment d'argent totalisant 480 millions de dollars américains. Ces opérations ont été effectuées auprès des banques libanaises dans lesquelles des ventes de voitures d'occasion ont été utilisées pour blanchir de l'argent provenant de la drogue, avec un parcours papier traversant le Bénin et le Togo vers les pays européens et le Liban. Les banques impliquées dans la facilitation de ces transactions ont payé des amendes allant jusqu'à USD 102 millions.

Des preuves ont également avancées relatives à la contrebande d'espèces à grande échelle dans les frontières terrestres et dans les aéroports, notamment sur les avions privés et affrétés. Le cas de cet ancien gouverneur d'un État au Nigéria qui a utilisé différentes sociétés Shell, des comptes bancaires multiples et effectué des transferts d'argent dans plusieurs juridictions pour blanchir des richesses mal acquises était un exemple notoire qui a été soulevé au cours des travaux du Panel d'experts de Haut niveau sur les FFI.

Liés à la corruption

Dans le rapport du Panel d'experts de haut niveau sur les FFI (2015, p.47) commandité par l'UA/CEA, le ministère de la Justice des États-Unis aurait gelé 458 millions de dollars de produits de corruption cachés dans divers comptes aux États-Unis et dans le monde entier par le dictateur nigérian Sani Abacha et ses conspirateurs. Il a rapporté dans des détails minutieux comment l'argent a été volé de la Banque centrale du Nigéria et le rôle de plusieurs banques nigérianes dans le transfert des fonds volés aux comptes appartenant au General Abacha à travers le monde. Cette récupération a été rendue possible grâce au département de *Kleptocracy Asset Recovery Initiative* [aux États-Unis], qui vise à saisir/récupérer les capitaux des dirigeants étrangers et, le cas échéant, renvoyer cet argent dans le pays d'origine.

Principaux défis pour lutter contre les FFI

Ceux-ci ont été discutés en ligne par Beatrice Nabajja Mugambe, Ebbah Gadaga, Jasson Kalugendo et Temtim Assefa, ainsi que dans le rapport de 2015 du Panel d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

- Faiblesse de la gouvernance, de la volonté politique et de la capacité institutionnelle et existence d'une politique et d'un environnement institutionnel faibles favorables à l'augmentation des FFI.
- Les pays en conflit: des structures réglementaires faibles sont communes dans les États en conflit et post-conflit.
- Faibles systèmes d'administration fiscale: cela a plusieurs conséquences sur les FFI en relation notamment avec les activités commerciales. Les systèmes fiscaux ne disposent pas des statistiques du commerce mondial pour pouvoir prendre des mesures contre les abus de prix de transfert. Très peu de pays africains ont des unités de prix de transfert dans leurs services de recettes internes.
- La sélection défavorable est un problème majeur dans le domaine des incitations fiscales à l'investissement direct étranger. Si les incitations fiscales improductives sont des fois intentionnelles pour permettre l'épanouissement des FFI à des fins égoïstes, elles peuvent être aussi adoptées à des fins productives mais les décideurs politiques ont du mal, d'un autre côté, à expliquer l'intention cachée des bénéficiaires – les IDE.
- L'existence d'une juridiction en matière de secret financier. Comme de nombreux pays et territoires du monde entier aspirent à devenir des centres de services financiers, ils deviennent vulnérables aux acteurs de FFI qui essaient de cacher les ressources volées dans d'autres pays, souvent dans les États faibles.

- La syndication impliquée dans la réalisation des IFF les rend très difficiles à freiner. En particulier, l'implication des hauts fonctionnaires du gouvernement opérant à différents niveaux de gouvernance.

Acteurs des initiatives visant à lutter contre les FFI

Les institutions internationales et les initiatives qui peuvent être exploitées dans le processus comprennent: Organisation Mondiale des Douanes; Comité des experts de l'impôt des Nations Unies; Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime; Financial Action Task Force; Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE); Forum Mondial pour la Transparence et l'Echange d'Information à des fins fiscales de l'OCDE; Open Government Partnership; et la Convention des Nations Unies Contre la Corruption. (Voir le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur FFI par l'Union africaine / Commission économique pour l'Afrique 2015, p. 45-48).

Conclusion et recommandations

Il ressort clairement de la discussion ci-dessus que le développement de l'Afrique peut être financé de manière substantielle sans aide extérieure si les dirigeants du continent sont bien préparés et s'engagent à briser les créneaux par lesquels leurs ressources s'échappent illicitement du continent. Le renforcement des efforts visant à freiner ces flux de capitaux illicites est indispensable si le continent veut émerger.

Au cours de la discussion en ligne, Aimtonga Amani a présenté les six premiers résultats du premier atelier sous-régional de Nairobi sur la lutte contre les flux financiers illicites d'Afrique, lu par le Dr Adeyemi Dipoolu, Directeur de la Division du développement des capacités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Les points sont les suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles, réglementaires et humaines.

- Accroître le plaidoyer pour l'engagement, la collaboration et les réformes.
- Renforcement des cadres normatifs pour entraver les FFI, y compris la législation commune au niveau continental ; des efforts sous-régionaux y compris l'impact bénéfique des lois douces.
- Renforcer les capacités techniques, y compris la renégociation et la révision de l'administration fiscale intérieure ; le recouvrement des avoirs souverains et le soutien aux négociations.
- S'attaquer aux prix abusifs de transfert et à la mauvaise tarification du commerce.
- Suivre les processus mondiaux relatifs au freinage des FFI.
- Augmenter la capacité des organismes de lutte contre la corruption à couvrir les transactions de prix de transfert afin de minimiser leurs abus.
- Encourager l'échange d'informations entre les unités de renseignement financier africaines sur les cas de personnes et les entreprises poursuivies pour faciliter le contrôle du mouvement et de blanchiment des produits des FFI.
- Intégrer les préoccupations de FFI dans la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.
- Mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport de la CEA en 2015 sur le Groupe de haut niveau sur les FFI.
- Accroître le rôle de la société civile et des médias dans les processus budgétaires des gouvernements nationaux, aussi bien que l'accès du public aux informations sur le budget et l'approvisionnement devrait être amélioré.
- Forger la coopération et les réseaux entre les acteurs non étatiques contre les IFF.
- Encourager les communautés de pratiques au niveau national à entreprendre des recherches et à rendre compte de l'incidence des IFF.
- L'AfCoP pourrait envisager d'élaborer une stratégie de communication sur les FFI et d'intensifier le débat sur ce sujet

Références

- Union africaine / Commission économique pour l'Afrique. 2015. Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers d'illégalité en provenance d'Afrique. Union africaine et Commission économique pour l'Afrique.
- Kar et Cartright. 2010. Flux financiers illégaux d'Afrique: ressources cachées pour le développement. Washington, DC: Global Financial Integrity. http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/gfi_africareport_web.pdf.
- Katsouris, C. et Sayne, A. 2013. Le brut criminel du Nigéria: options internationales pour lutter contre l'exportation de pétrole volé. Chatham House.
- Murphy, R. 2009. Prix de transfert. Réseau de justice fiscale. <http://www.taxjustice.net/topics/corporate-tax/transfer-pricing/>.

Recommandations spécifiques pour la société civile, les médias, l'AfCoP et les partenaires

- Accroître le plaidoyer en faveur de l'engagement, de la collaboration et de la réforme.



REMERCIEMENTS

Ce produit de connaissance fait partie d'une série de produits de la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD). L'objectif est de documenter les bonnes pratiques et les recommandations politiques clés sur la gestion axée sur les résultats de développement. Les produits de connaissance de l'AfCoP sont largement diffusés et sont disponibles sur le site web de l'Initiative de l'Afrique pour les Résultats (AfriK4R) : <http://afrik4r.org/ressources/>.

Cette étude de cas de l'AfCoP-GRD est un travail conjoint de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) réalisé sous la supervision du Secrétaire Exécutif de l'ACBF, le Professeur Emmanuel Nnadozie. Ce produit a été préparé par une équipe du Département Connaissances & Apprentissage de l'ACBF, sous la supervision générale de son Directeur, Dr Thomas Munthali assisté par Mme Aimtonga Makawia, Mr. Kwabena Boakye, Dr. Patience Mutopo, Dr. Barassou Diawara, Mme Anne François et Mr Fréjus Thoto et des membres des autres départements de la Fondation.

L'ACBF est également reconnaissante envers Sheka Bangura qui a facilité la discussion en ligne ayant conduit à cette publication ; puis les évaluateurs dont les avis externes ont enrichi ce produit de connaissance. La Fondation exprime aussi sa gratitude aux membres de l'AfCoP, aux institutions partenaires de l'ACBF et à tous ceux qui ont fourni des contributions critiques pour la finalisation de ce produit. L'ACBF est reconnaissante envers la Banque Africaine de Développement qui a appuyé l'élaboration de ce produit de connaissance sous la subvention Numéro 2100150023544.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la BAD et de l'ACBF.